

Transfert de la Bibliothèque centrale des musées nationaux à l'Institut national d'histoire de l'art et conséquences sur l'organisation du Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale

1. Rappels sur le SCN SBADG

Le Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale est un service à compétence nationale rattaché à la Direction générale des patrimoines - Service des musées de France. Il est organisé par l'arrêté du 16 décembre 1998.

Le SBADG est en charge :

- du fonctionnement de la bibliothèque centrale des musées nationaux, fonds de référence en histoire de l'art, et du soutien aux musées nationaux ayant le statut de SCN (mutualisation des acquisitions et gestion du catalogue commun des bibliothèques des musées nationaux). Cette mission est actuellement assurée par 31 agents.
- de la conservation des archives des musées nationaux de l'ancienne direction des musées de France et de la RMN depuis la période napoléonienne jusqu'à nos jours. 3 agents sont en charge du fonds.
- de la gestion du Centre de documentation de la rue des Pyramides qui dépend administrativement du SBADG tout en s'intégrant dans le réseau des centres documentaires du Ministère. 5 agents travaillent actuellement au Centre.

2. Transfert de la Bibliothèque centrale des musées nationaux à l'Institut national d'histoire de l'art

2.1. Le projet de grande bibliothèque d'histoire de l'art et du patrimoine confié à l'Institut national d'histoire de l'art

L'institut national d'histoire de l'art est un établissement public (EPSCP) créé en 2001 sous la tutelle du Ministère de la culture et de la communication et du Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur. Sa mission est de développer l'activité scientifique dans le domaine de l'histoire de l'art et du patrimoine en favorisant la collaboration entre le monde de la recherche et celui des musées et des autres institutions patrimoniales. L'INHA rassemble deux grands départements métiers : le département des Études et de la Recherche et le département de la Bibliothèque et de la documentation. L'établissement est doté de 160 ETPT (dont 62 ETPT dédiés à la Bibliothèque).

L'établissement s'est vu confier un grand projet de bibliothèque d'art et d'archéologie rassemblant la Bibliothèque d'art et d'archéologie Jacques Doucet, qui a rejoint l'INHA en 2003, et la bibliothèque centrale des musées nationaux.

Si le projet a été acté depuis longtemps dans son principe (plusieurs rapports, dont le rapport Bélaival en 1993, réunion interministérielle du 9 novembre 2002, conventionnement avec la Direction des musées de France en 2004), sa réalisation est rendue possible par les travaux de réhabilitation et de rénovation qui ont lieu au sein du quadrilatère Richelieu depuis 2010.

Ces travaux ont notamment pour objectif de réhabiliter la salle historique Labrousse où les fonds de la nouvelle bibliothèque pourront être consultés à partir de septembre 2015. L'ensemble représentera près de 2 millions de documents, 265 000 ouvrages en libre accès et 445 places de lecture.

Les équipes de l'INHA et de la BCMN travaillent aujourd'hui conjointement à l'intégration des fonds de la BCMN à travers plusieurs chantiers préparatoires : reliures, numérisations, acquisitions, recotations... Ces fonds qui représentent 300 000 documents qui participeront à la richesse des

collections offertes à la consultation du public.

La nouvelle bibliothèque a vocation à devenir un lieu de rencontre et d'échange (étudiants, chercheurs, conservateurs du patrimoine, professionnels des métiers de l'art...) et une référence internationale en termes de fonds et ressources disponibles.

2.2. Les modalités du transfert de la BCMN à l'INHA

La livraison du chantier Richelieu pour les espaces relatifs à la bibliothèque Labrousse est prévue pour juin 2015 ce qui permettrait l'ouverture de la nouvelle bibliothèque au dernier trimestre 2015.

Les fonds de la BCMN actuellement conservés sur le site du Palais du Louvre seront déménagés une fois le chantier livré afin de pouvoir être consultés par le public à l'ouverture de la bibliothèque.

Afin d'accompagner cette activité et de participer à l'ouverture de la bibliothèque, 23 postes au sein de l'INHA seront proposés aux personnels de la BCMN conformément à l'accord passé avec cet établissement. Les fiches de postes sont élaborées conjointement par les Directrices de l'INHA et de la BCMN afin de prendre en compte les profils et compétences existantes des agents de la BCMN et l'organisation de la future bibliothèque.

L'affectation administrative des agents à l'INHA est prévue au 1er janvier 2015 pour assurer un bon relais avec l'INHA en vue de l'opération de déménagement.

Calendrier envisagé :

Début février 2014 : réunion avec les personnels du SBADG pour présenter l'organisation de la future bibliothèque

Février 2014 : publication des fiches de postes de la filière bibliothèque (BIEP et POPPEE)

Février-mars 2014 : échange avec les personnels de la BCMN sur les profils de postes

Avril 2014 : publication des fiches de postes des autres filières (BIEP en interne MCC)

Mai juin 2014 : passage en CAP

1er janvier 2015 : affectation des personnels à l'INHA

Dernier trimestre 2015 : déménagement des fonds de la BCMN et des personnels du Louvre vers le site Richelieu

3. Le devenir du Service à compétence nationale Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale (SBADG)

Au regard de l'importance du transfert de la BCMN en termes de missions et d'effectifs, la question de la suppression de la structure juridique de service à compétence nationale du SBADG est posée.

De fait, cette évolution implique de réfléchir au devenir des différentes composantes – hors Bibliothèque centrale des musées nationaux – du SCN, à savoir les Archives des musées nationaux (3 agents), les fonctions de soutien auprès des musées nationaux SCN (fonction correspondant à 2 ETP et répartie entre plusieurs agents) et le Centre de documentation de la rue des Pyramides (5 agents).

La réunion thématique musées du 29 janvier a notamment vocation à échanger sur le calendrier des travaux à conduire (saisine des instances) et les modalités d'accompagnement de cette opération.